



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 16 Octobre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 Heures 30.

Conseillers présents : DUPRAT, MERCIER, COURRET, ANDRIEUX Michèle, PERRIER-REPLEIN, KEY, MENSEPLIER, BIENNAIS, Mme ANDRIEUX M.C.

Secrétaire de séance : MERCIER Gilles

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Ordre du jour :

### **1° Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2015.**

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité et signe le registre. Mme Josette PERRIER-REPLEIN, en tant que secrétaire, procède à la relecture du compte-rendu de séance.

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité et signe le registre.

### **2° Remboursement bris de glace / Groupama**

Suite à un impact de caillou en opération de fauchage, le haillon arrière a explosé. La réparation a été confiée au garage Jourdain pour un montant HT de 336,70 €, avec une TVA à 20%, soit un montant TTC de 404,04 €.

Le contrat passé avec Groupama comporte comme garanties sans franchise, le bris de glace. La facture est donc intégralement remboursée par chèque N° 6089456.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à éditer un titre de 404,04€.

### **3° Subvention à l'association AGB.**

Une nouvelle association est née à Petit-Bersac. Les statuts ont été déposés en mairie.

- Nom : Association Gymnastique Bersacoise
- Type d'Association : Loi 1901
- Siège : Mairie de Petit-Bersac
- Objet : Sport et remise en forme
- Association affiliée à la FFEPGV.

- Présidente : Isabelle LEDIEU
- Secrétaire : Aurélie FAYOLLE
- Trésorière : Florence CATALA

L'association est installée dans les règles et inscrite en Préfecture. La présidente sollicite de la mairie une subvention de fonctionnement pour 2015.

Au budget principal, est inscrite au chapitre 65, article 6574 une somme votée de 4.200 €.

Compte tenu de l'historique des dépenses de fonctionnement d'Août 2015 qui indique que le montant des mandats émis est de 3.480 €,

Compte tenu du silence de l'association « Line et Pierrot » et du non renouvellement de la demande de subvention du « Secours catholique »,

Compte tenu que deux autres mandats sont à émettre (mission locale et Economie et Emploi) dont le montant global est de 117 €, le reliquat de l'article 6574 est de 603 €,

Compte tenu que la demande de « AGB » n'est pas chiffrée et qu'il n'existe pas de prévision de dépenses urgentes, la proposition soumise au vote est d'attribuer une subvention conforme à celle délivrée à une association naissante, soit 550 €.

Il est précisé que si l'association le justifie, une nouvelle aide financière pourrait lui être accordée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire, à allouer une subvention de 550 € à l'association « AGB » pour l'année 2015.

#### **4° Projet de fusion des SIAEP de Saint-Privat et de Saint-Aulaye.**

La gouvernance des deux syndicats d'eau ont approuvé le principe de fusion entre eux à la date du 1er janvier 2016.

L'identité s'appellera : SIAEP du Bois de la Cote.

Le schéma est inscrit dans le SDCI du préfet.

Ce territoire et ses statuts sont soumis à l'avis de l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fusion des deux syndicats et désigne les délégués représentant la commune dans cette nouvelle instance :

Titulaires : Mme Michèle ANDRIEUX et M. Gilles MERCIER.

Suppléants : M. Jean BIENNAIS et M. Christophe MENESPLIER

## **5° Demande de raccordement professionnel du garage Jourdain au réseau d'assainissement.**

Pour faire évoluer son entreprise, M. Jourdain souhaite installer une mini-station de lavage (3 à 5 véhicules par semaine). Suite à l'étude de faisabilité réalisée, il ne reste à M. Jourdain qu'une obligation d'installation d'un bac de filtration entre la station et le réseau d'assainissement.

Le règlement intérieur du réseau prévoit un raccordement professionnel.

Par ailleurs, aucune contre-indication n'a été émise ni de la SAUR, ni de la CCPR consultées pour avis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'installation d'une mini-station de lavage au garage Jourdain aux conditions énoncées.

## **6° Rapport d'activité 2014 de la CCPR**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2014 adressé par la CCPR aux commune membres, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

## **7° Rapport d'activité 2014 du SMCTOM**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2014 adressé par le SMCTOM aux commune membres, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

## **8° Rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif 2014**

Après avoir pris connaissance du rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2014 reçu pour la première fois suite à la nouvelle loi sur l'environnement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

## **9° Dématérialisation des actes et des pièces comptables.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le service de la Mairie de Petit-Bersac à adresser aux services compétents les actes et pièces comptables sous forme numérique.

Compte tenu que ce mode opératoire engendre un gain de temps, de papier, de reproduction et d'affranchissement, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les services de la Mairie, à transmettre de façon dématérialisée, les actes et pièces comptables.

## **10° Création d'un site internet pour la commune de Petit-Bersac**

Suite à la proposition de la société « Fire-Live », et de l'enquête menée sur les réalisations de cette société en matière d'hébergement de sites internet pour les petites collectivités territoriales, et compte tenu du faible coût annuel de 175,20 € pour le service d'hébergement et la location du nom de domaine petit-bersac.fr, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société « Fire-Live ».

## **11° Questions diverses :**

- Cérémonies et fêtes : Appel à la commission compétente pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre et les préparatifs pour les fêtes de Noël. L'installation des décorations de Noël aura lieu le week-end du 28-29 novembre.
- Nouveau SDCI : Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, il sera demandé un avis motivé du Conseil Municipal dans les 2 mois qui suivront la notification aux communes de la nouvelle organisation territoriale souhaitée par le Préfet. Cet avis devra être transmis en préfecture.
- Radar pédagogique : La DDT confirme le prêt d'un radar pédagogique pour la quinzaine du 8 au 22 décembre. Le groupe de travail sur la sécurité routière proposera au conseil municipal 2 emplacements à valider.
- LPO : La Ligue de Protection des Oiseaux a adressé un courrier d'excuses à M. le Maire, suite aux dénonciations calomnieuses dont il a fait l'objet concernant d'éventuelles destructions de nids d'hirondelles.
- Poste : La poste sera fermée du 9 au 15 novembre pour travaux de réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20.